AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 28 février 1877

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 28 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation2 p. (257r, 258v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 28 février 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49238

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>28 février 1877</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
Destinataire<u>Larue, Édouard (1828-1902)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin prévient Larue qu'il ne voit pas la nécessité de se rendre le lendemain à Vervins au sujet de l'opposition à la demande de maître Diet, Tisserant n'étant pas encore de retour à Guise. Godin estime que maître Diet a intégré dans ses frais de procédure les frais du travail de maître Barnier qui devraient être la charge exclusive d'Esther Lemaire. Sur l'affaire Boucher et Cie : Godin indique à Larue que Grebel ira le vendredi suivant à Vervins pour lui demander de remettre un document au président du tribunal. Sur l'affaire Graillot : Eugène André a appris que le tribunal de Vervins avait condamné Godin à payer trois mois d'appointements à Graillot ; il voudrait faire appel du jugement à Amiens et prie Larue de demander à Alphonse Delpech si la cour d'Amiens est susceptible de juger dans le même sens que le tribunal de Vervins.

SupportLa signature de la lettre, n'est pas <copiée sur la copie du registre de correspondance. La première page de la lettre de Godin à Édouard Larue du 28 février 1877 est copiée deux fois dans le registre de correspondance : folio 256r (copie de mauvaise qualité) et folio 257r.

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Boucher et Cie
- Delpech, Alphonse (1821-1902)
- Diet [monsieur]
- Graillot [monsieur]
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024